



L'ECHO DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL

COMPTE RENDU DU COMITE TECHNIQUE PARITAIRE DU MERCREDI 14 MARS 2012

Ce compte rendu fait état des positions de vos représentants CGT pour chaque point à l'ordre du jour. Vos représentants présents à la séance étaient; Mr Frédéric Anglemont, Mme Joëlle Barbier, Mr Daniel Dely, Mme Michèle Guéniau, Mme Josette Sgro

Etaient excusés : Mr Rachid Benyoucef, Mme Viviane Douay, Mr Daniel Dely, Mme Véronique Ledu, Mme Fabienne Tamim

Avant le début de la séance nous indiquons que nous enregistrons les débats

1) Approbation du procès verbal du CTP du 14 décembre 2012 (avis)

Vos représentants ont souhaités apporter une petite précision concernant Mme Sylvie Christophe qui n'était pas excusée de la séance mais démissionnaire en tant que représentante syndicale.

Approuvé à l'unanimité

2) Convention M.A.D de services à la Communauté d'Agglomération EST ENSEMBLE (avis)

Nous avons demandé des précisions sur les effectifs du personnel réel qui seraient transférés à la communauté d'agglomération d'EST ENSEMBLE, suite à un document contradictoire fournit par notre secrétaire syndical.

Une convention de mise à disposition des services pour une année puis deux fois 6 mois. Durant cette période la ville continue la gestion du personnel et du patrimoine.

Nous avons également demandé des précisions sur le transfert du bâtiment de l'espace culturel d'Anglemont, Monsieur BELKACEM n'exclut pas l'hypothèse que celui-ci sera transféré, bâtiment, personnel d'accueil et d'entretien au même titre que la piscine municipale. Pour ce qui est du théâtre les transferts sont aussi dans l'attente de réflexion sur le pourcentage des différents services.

Abstention de vos élus

3) Organisation du pôle senior du CCAS (avis)

Il nous a été présenté la note d'information sur la démarche qualité pour le renouvellement de l'agrément Maintien à Domicile, ainsi que l'organigramme du pôle senior

Nous avons demandé un éclaircissement sur les missions des aides à domicile et auxiliaires de vie qui n'ont pas les mêmes compétences dans leur organisation de travail au quotidien.

Nous déplorons l'absence des régimes indemnitaires sur l'ensemble des profils de postes présentés ainsi que des informations sur le profil de poste du responsable financier, de l'animateur socioculturel du Club des Hortensias et le positionnement de l'animatrice de la Résidence Voltaire.

Abstention de nos élus pour manque d'informations

4) Modification organisation/fiches de postes bibliothèque, théâtre (avis)

Nous demandons que le profil de poste de la chargée des relations avec le public et les scolaires et la programmation jeune public soit classifié initialement en catégorie C, modifié en catégorie B au regard des missions qu'elle effectue.

Il nous a été répondu que celui-ci sera modifié. Nous demandons que l'ensemble des profils de poste de chaque service municipaux présentés soient indiqué le régime indemnitaire et les sujétions

Avis favorable à l'unanimité

5) Information sur propositions d'avancements de grades 2012 (info)

Nous demandons à être associés sur un groupe de travail sur les critères d'avancement.

Actuellement la municipalité ne souhaite pas nous intégrer dans le groupe de travail, mais il nous a été précisé que nous pouvions assister les agents de la commune pour toute interrogation de leur part ou d'informations complémentaires sur leur dossier d'avancement de grade. Un travail en commun avec les syndicats peut être envisager.

Vos représentants demandent une clarification du mode de calcul des points nécessaires à l'avancement de grade, bien que celui-ci nous ait été remis lors d'un précédent CTP.

6) Tarifs de restauration (convention CE RATP) (info)

Suite à un déficit budgétaire du CRE RATP, ceux-ci ont décidés d'augmenter les tarifs Suite à cette augmentation la municipalité a instauré de nouveaux tarifs. Les revenus nets annuels du tarif 1 n'étant plus d'actualité à ce jour, seront annulés (Annuel 15315, 00 €). La municipalité va entamer une réflexion sur une grille tarifaire sur la base du quotient familial des agents.

Vos représentants ont souhaité un bilan du nombre de passages annuels au CRE RATP ;

Nous déplorons que la qualité de la restauration se dégrade depuis plusieurs mois.

7) Présentation projet de loi relatif à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels (info)

La municipalité nous a présenté le projet de loi du ministre de la Fonction Publique relatif à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels.

Les principales dispositions :

Des nouvelles voies d'accès au statut de fonctionnaire

Ex : la titularisation pour les agents contractuels (en CDD ou en CDI) employés sur un poste permanent, peuvent entrer dans le dispositif s'ils font preuve d'au moins 4 ans (dont 2 ans avant le 31 mars 2011).

Modification des conditions de durée et de renouvellement des contrats

La durée et les renouvellements de contrats, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité, la durée maximale du contrat serait désormais de 12 mois, pour faire face à un accroissement «saisonnier» de l'activité de 6 mois.

La municipalité se tient à la disposition des agents contractuels pour toute information complémentaire.

8) Instauration d'un jour de carence pour arrêt de maladie ordinaire (info)

Suite à l'application de la Loi 2011-1977 sur les journées de carences obligatoires pour les arrêts de maladie ordinaire, la municipalité instaurera la journée de carence à compter du 1^{er} janvier 2012.

Cela concerne 144 journées d'arrêt maladie ordinaire des agents municipaux. La ville appliquera le retrait de ces journées de carence à partir du mois de mai sur les salaires. La collectivité profite de retirer ces journées en mai, puisque tous les agents touchent la demi prime annuelle.

Vos représentants demandent à ce qu'une note d'information soit ajoutée aux fiches de paie ainsi que le nombre de jour soustrait pour chaque agent concerné.

9) Protection sociale complémentaire (info)

Aujourd'hui les agents de la ville et du CCAS bénéficient d'une participation de la ville à hauteur de 25 % (non modulée) pour l'agent et ses ayants droits auprès des deux mutuelles territoriales MNT et MNFCT (19 agents cotisent au CCAS et 225 à la ville).

Plusieurs solutions sont à l'étude, la municipalité s'engage à faire au mieux pour les agents.

Celle-ci dispose de 18 mois pour faire un choix honorable, pour l'ensemble du personnel (CCAS, Ville).

Deux points d'informations s'ajoutent à l'ordre du jour qui vous a été transmis le 10 février 2012

- Calendrier des fêtes
- Jours de RTT et maladie

Calendrier des fêtes

Comme chaque année, les agents des différentes religions seront autorisés à prendre des congés annuels pour célébrer leurs fêtes religieuses.

Jours de RTT et maladie

La municipalité met en place le dispositif relatif aux arrêts de travail pour maladie et instaurera le calcul de nombres de journées d'absences pour maladie ordinaire.

Les agents se verront retirer à compter de 19 jours d'absences un demi RTT, et, pour 38 jours cumulés un RTT

Ces RTT seront comptabilisés en fin d'année civile et pourront être déduite l'année suivante.

Les membres du CTP et du syndicat CGT tiennent à votre disposition au local syndical les documents du CTP